



## ZONE DE DISTRIBUTION : SURY AUX BOIS-CHATENOY-COMBREUX

### Conclusion sanitaire

2023

L'eau présente des dépassements en manganèse d'origine naturelle. Le manganèse peut induire des désagréments tels que la formation de dépôts dans les canalisations avec possibilité d'un relargage ultérieur, des particules noires en suspension dans l'eau et des taches induites sur le linge ou les équipements sanitaires. La mise en service d'une nouvelle station de traitement de ce paramètre permettra de remédier à l'ensemble de ces anomalies.  
L'eau distribuée a aussi présenté un épisode de qualité bactériologique dégradée. Les actions mises en œuvre ont permis de rétablir la qualité de l'eau.  
Cette fiche ne tient pas compte du chlorure de vinyle monomère (CVM) qui peut être présent dans certains secteurs du réseau alimentés par des canalisations en PVC. Une information spécifique a été adressée aux personnes concernées et le syndicat des eaux doit engager des mesures correctives.

### Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage à SURY AUX BOIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (CHATENOY, COMBREUX, SURY-AUX-BOIS), soit 1499 personnes. Le responsable des installations est : SIAEP SURY-CHATENOY-COMBREUX.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP SURY-CHATENOY-COMBREUX » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

B

Eau ayant présenté un épisode de non conformité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **45**  
Conformité : **97 %**  
Valeur maxi : **2 n/100 ml**

#### NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **0 mg/L**  
Valeur maxi : **0 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **176**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

#### FLUOR

A

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **0,34 mg/L**  
Valeur maxi : **0,34 mg/L**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **20,9 °f**  
Valeur maxi : **20,9 °f**

#### MANGANÈSE

Eau présentant des dépassements en manganèse

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **44**  
Valeur moyenne : **19,1 microgramme/L**  
Valeur maxi : **147 microgramme/L**

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 25/05/2024

UDI 045000627

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.